

MARYLINE PAGNOUX

vous répond



Q : Un de mes collègues au bureau est handicapé, comment dois-je me comporter avec lui pour que je reste naturel ?

Tout comme vous, nous sommes nombreux à côtoyer de plus en plus de personnes atteintes d'un handicap sur nos différents lieux de vie et tout particulièrement en milieu professionnel. Je comprends bien votre inquiétude car qu'il s'agisse d'un handicap physique, mental ou les deux associés, un handicap peut nous renvoyer à nos propres limites et générer un malaise.

Laissez-moi vous donner quelques conseils qui peuvent vous guider sur l'attitude à adopter afin que vos relations soient les plus fructueuses possibles.

Tout d'abord, prenez conscience que les relations avec un collègue handicapé sont susceptibles d'être les mêmes que celles que vous avez avec un autre de vos collègues. Pourquoi?

Eh bien, la personne handicapée qui intègre un milieu professionnel, a le désir d'une vie sociale et professionnelle comme tout le monde. Vous pouvez par exemple adopter une des attitudes suivantes :

Premièrement, signifiez-lui que vous avez bien noté qu'il présentait un handicap et invitez-le à exprimer les éventuelles contraintes liées à sa situation pour que cela ne devienne pas un sujet tabou entre vous. Vous savez, ça peut se faire de différentes façons, éventuellement de manière non verbale selon le caractère et le handicap présenté. Prenons un exemple: une de vos collègues a été embauchée dans votre entreprise dans le cadre de l'intégration des personnes handicapées conformément à la loi. Elle porte une prothèse à l'avant-bras gauche. Observez-la. Compte tenu de son habillement, vous pouvez comprendre si la personne essaie de cacher ou pas son handicap. Si la personne ne cache pas sa prothèse, on peut en déduire qu'elle vit très bien avec son handicap. Par contre, dans le cas contraire, il se peut qu'il y ait un malaise. Alors, soit vous vous sentez capable d'en parler avec elle, soit vous ne dites rien, ce que je peux comprendre dans certaines circonstances, surtout si vous ne la connaissez pas encore bien. L'essentiel étant de garder une attitude vraie et respectueuse vis-à-vis de votre collègue.

2ème attitude: bannissez les comportements et propos exagérément compassionnels qui risqueraient de l'infantiliser, de la déresponsabiliser ou de la marginaliser. De ce fait, cette personne pourrait se sentir réduite à son seul handicap. Chose qu'elle ne souhaite pas et vous non plus!

3ème attitude: valorisez au maximum les capacités de la personne et comportez-vous avec elle de manière naturelle. Par exemple, si elle est en fauteuil roulant devant son ordinateur, elle a le même statut que son collègue assis sur une chaise de bureau, lui aussi devant son ordinateur. Par conséquent, le comportement à adopter doit être le même que celui de personnes de même statut, y compris du point de vue des plaisanteries que cette situation peut susciter.

Enfin 4ème point: il faut savoir qu'en France, depuis 2005, la loi oblige les entreprises de plus de 20 salariés à employer des personnes handicapées à temps plein ou partiel dans la proportion de 6% de l'effectif. Les entreprises doivent prévoir aussi leur accompagnement. Depuis 2010, les entreprises ne respectant pas cette obligation sont pénalisées. Il est de fait, de plus en plus courant que nous les retrouvions comme collègues. Je pense, pour l'avoir expérimenté, que c'est une grande richesse pour les uns et les autres. La profondeur des relations change car chacun doit faire l'effort de se connaître, au-delà de ses propres apriori, ce qui ne peut être que bénéfique pour l'entreprise.

En somme, cela revient à vous conseiller un seul et unique comportement: restez naturel! La personne handicapée souhaite que nous fassions abstraction au maximum de son handicap dans le respect de ses capacités. Alors, regardez-la telle qu'elle est, et ne vous focalisez pas sur le handicap qui l'habite.